

MAISON D'ARRET DE RENNES

Le sousigné, SURVEILLANT-CHEF de la MAISON D'ARRET de RENNES certifie que la Nommée VELLARD Adèle a été détenue du 29 Novembre 1943 au 29 Juin 1944 à son établissement par les autorités allemandes.

MOTIF INCONNU.

RENNES, le 19 Février 1949

Le Surveillant Chef
Le Surveillant chef Adjoint

Signé : ILLISIBLE

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Castella

RENNES : T.M. 5/407/PPC/ADM 64
17 AVRIL 1947.
d'appartenance aux PRC

N° 47793

RENNES : T.M. 5/407/PPC/ADM 64
17 AVRIL 1947.

Adèle VELLARD née ODEON Adèle

née le 30 Avril 1911

* sorti en qualité d'agent à 2 %

le 2 Juillet 1943 au 29 Novembre 1944

par l'Etat Major - Gendarmerie

des Forces Françaises Combattantes.

RENNEZ Le 7 Janvier 1948

CENTRE D'INFO

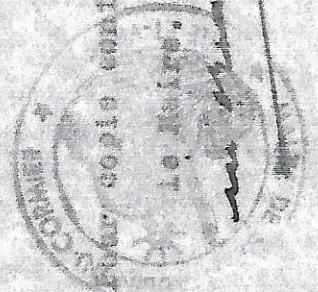
Le commandant, représentant du personnel
2.0.1. Lieutenant-colonel JEAN-PHILIPPE
chef du 2. des Forces Françaises
Combattantes de l'Intérieur.

2.0.2. Le Lieutenant-colonel JEAN-PHILIPPE
adjoint au chef du 2. des Forces

Signé ILLISIBLE.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



D E C I S I O N N°339.

Sur le rapport du Ministre de la Guerre, Le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française, Chef des Armées, cite:

A l'ORDRE de l'ARMÉE LA DIVISION

VEILLARD Adèle - S/ Lieutenant Forces Françaises Combattantes.

"Femme d'un courage et d'un dévouement sans bornes, a fait preuve dans la clandestinité d'une activité sans cesse accrue. Recevant des réfractaires et des agents en mission, n'a pas hésité à entreposer dans sa ferme même un important dépôt d'armes, matériel, munitions, parachuté en Août 1943. Arrêtée par la Gestapo avec toute sa famille, son mari torturé sous ses yeux, n'a rien révélé à ses bourreaux, faisant preuve d'une abnégation au-dessus de tout éloge. Internée pendant Sept mois à la prison de Rennes a été libérée le jour même de la déportation de son mari et de son fils vers le Camp de NGUENGAHIE, d'où ils ne devaient jamais revenir."

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de Guerre avec palme; elles ne seront pas publiées au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris le 29 NOVEMBRE 1945
signé: LEMOINE

Copie certifiée conforme
Pour le Général BESANCON
Chef du Cabinet Militaire
Le Chef du Bataillon LEMOINE
signé: LEMOINE
Le Lt. Colonel LEMOINE

MICHELET

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 4 DÉCEMBRE 1946

Estat-Major Armée

HOMO-DECO

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Capitaine ALLAIN
Pour le Lt-Colonel REBATTET
Chef du Service HOMO-DECO P.O.



Ministère
des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

MODELE A

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Départementale
des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
de RENNES

N° 35775

C E R T I F I C A T

Le Directeur Départemental des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre d'ILLE-ET-
VILAINE certifie, d'après les documents que
possède son service que Madame... Cocket.

Dodelle..... née le 20 Avril 1901.
à Livré-s... Changon... (210)....
a été Internée... Politique.....
du 29 Novembre 1943 au 29 Juin 1944.

Le présent certificat a été délivré pour
valoir ce que de droit.-

RENNES, le 9-3-49

P.O. le Directeur Départemental, Le Chef du Service
de l'Etat Civil & des
recherches.

Le Délégué Principal

M & ADRESSE
à l'intéressé :
Mme Cocket-Dodelle
La Butte Blanche
S.F.Au fin du Cormier

I.B.- Aucun duplicata ne pouvant
être délivré le porteut du présent
certificat ne devra s'en dessaisir
aucune circonstance et en cas de
besoin faire établir des copies con-
firmées.-

Monsieur le Ministre des Anciens
Combattants Victime de Guerre

J'ai été arrêté et interné par la Gestapo et les
I.D. comme résistante et parachutage d'armes, naturellement
veillant nous faire avoué, ils nous ont torturés mon mari
moi et mon fils, mais hélas l'interrogatoire été très dur,
malgré les coups les menaces nous avons jamais avoué
nous préférions la mort que de donner une seule personne
Ils sont arrivés à l'heure du déjeuner 12 h. 30 nous étions
tous là autour de la table ainsi que des ouvriers dont
l'on occupée à ce moment là nous avions maçons et
couveurs la ferme a été d'un seul coup fermé ils ont
demandé le patron ils l'ont emmené dans l'écurie seul
ils l'ont battu tant qu'ils ont pu mais jamais il n'a
avoué, moi j'ai passé la même chose à l'interrogatoire, je suis
vous dire ils nous ont torturés à coup de nerf de bœuf mais
pas plus de renseignement, ils étaient à moitié fou, ils
nous ont dis vous allez être fusillés la réponse que j'ai pu
leur dire nous mourrons en bon Français, dès lors quand ils ont
vu qu'ils ne pouvaient rien obtenir quatre sont allés aux pay
téléphoné à la prison de Rennes Jacques Quartier où il y avait
Fred Bercery faisant parti du groupe Réseau Oscar Buck-
master lui été déjà à la prison, ils l'ont amener à la ferme
de Gournebide pour leur dire où était ses armes il pouvait
être à ce moment 16 h. mais nous avions bien reçus la correction
à ne plus pouvoir tenir trop debout, ils ont fait charges
les armes tout ce qu'ils leur a fait plaisir principalement

notre linge, les ouvriers par malchance qui se trouvaient là mon mari mes deux fils et moi le facteur du pays qui apportait le courrier à 13 h. les Allemands étant déjà là l'avais aussi ramassé il a fallu tous monter dans le camion et suivre sans mot dire à ce moment là il faisait déjà nuit c'était environ 19 h dans la ferme suivante à environ 10 h. tous à fallu descendre des Allemands sont partis chercher une autre camion pour nous emmener tous à Rennes, sauf le facteur ramassé à notre ferme et mon jeune fils âgé de 14 ans tous les deux sont repartis à pied à St Malo libérée, après quelques semaines de celle-là les ouvriers eux aussi qui avaient été emmenés avec nous à leurs tours ont été libérés, lorsque j'ai su qu'ils étaient rentrés dans leur foyer sain et sauf j'ai eu le cœur soulagé pour eux tous et nous du 29 ^{me} Juin 1943 nous sommes restés 4 mois jusqu'au 29 Juin 1944 où à la rentrée ils m'ont mis au cachot où j'ai été 11 jours pendant ce temps ma santé s'était agravée par les coups reçus avec tout cela j'étais devenue aveugle en cellule, j'avais des compagnes qui heureusement me donnaient un peu de courage m'aidait à mes souffrances, de là et venu le 28 au 29 Juin 1944 dans la nuit grand dépar d'homme mon mari mon fils été de ce départ, le matin ils sont venus me chercher dans la cellule pour descendre au Bureau après interroger ils m'ont libérée à 9 h. (certificat joint) à ma sortie de prison mes blessures ont été constatées par le Docteur Morel de St Malo du Comte (copie certificat joint) Je me suis occupée de faire établir les droits posthume de mon mari et mon fils et dans ma douleur je n'en pas demandé de pension en raison des services rendus par moi-même, je n'en pas jamais pu refaire mon travail, j'avais du personnel qui me le faisait me pouvant plus payer j'ai fait faire la vente mon fils était trop jeune pour faire le travail je m'étais retiré dans une petite ferme de 3 hectares croyant pouvoir vivre mais mon fils m'a quitté pour aller travailler et se faire une situation pour

l'avenir car nous ne pouvions pas vivre de si peu
tout les deux moi ne pouvant plus faire mon travail je
suis venue pris de ma belle soeur ou je me suis placé
comme gens de maison et ne pouvant plus je suis retourné
chez nous ou on m'a fait passer la radio je suis revenue
croquant continuer travaille mais je suis toujours à
l'assurance, je veux toujours avec ma belle soeur n'ayant
pas de logement.

J'ai dix ans de plus je pensais gagné suffisamment
ma vie sans demandé aide à l'Etat, je crois que je puis
prétendre à une pension d'incapacité

Monsieur le Ministre je suis à la disposition
de vos services pour passer le plus rapidement
possible devant la commission de réforme

Dans l'attente de votre réponse croirez Monsieur
le Ministre à l'assurance de haute considération

Madame Veillard née Cochet Odile

5 Impasse Gabriel Coulon

Pierrefitte Seine

P.S. Mon mari et mon fils Mme Veillard Alexandre Père
a été interné en même temps que mon Mme Veillard Alex
fils aussi à Rennes prison Jacques Cartier. Ils ont fini
cette prison lors d'un départ de déportés pour l'Allemagne
à la date 29 juillet 1941. Destination mon mari au camp
Hambourg (Allemagne) mon fils Watenstedt (Il y a trois frères et moi mêmes
Sommes titulaires à la Seigneur d'honneur dont mon mari et mon fils à titre posthume